

## Programme de réintégration au travail

Le programme de réintégration au travail de la CSPAAT permet aux travailleuses et travailleurs blessés de retourner à un emploi approprié et sécuritaire. Nous avons cessé graduellement de faire appel à des gestionnaires de cas externes de réintégration au marché du travail et gérons maintenant nous-mêmes le processus. Nous fournissons aux travailleurs blessés une solide évaluation et, au besoin, une formation crédible et de haute qualité qui les préparera à retourner au travail.

La réintégration au travail est le processus de retour au travail qui suit une période d'invalidité. Elle peut prendre plusieurs formes.



### Pour plus de renseignements...

Pour plus de renseignements sur le régime de sécurité professionnelle et d'assurance contre les accidents du travail de l'Ontario, veuillez visiter notre site Web, [www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca).

**Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail**  
Renseignements généraux : (416) 344-1000  
Sans frais : 1-800-387-0750  
Appareil de télécommunications pour sourds : 1-800-387-0050  
Site Web : [www.wsib.on.ca](http://www.wsib.on.ca)  
courriel : [wsibcomm@wsib.on.ca](mailto:wsibcomm@wsib.on.ca)

**Siège social**  
200, rue Front Ouest  
Toronto (Ontario)  
M5V 3J1

**cspaat**  
ONTARIO

## Renseignements pour les travailleurs et les employeurs

## Programme de réintégration au travail

**cspaat**  
ONTARIO



## Vision

Réintégration des travailleurs dans un emploi valable, sécuritaire et viable

## Objectif

Emploi

## Principes

1. Maintenir, dans la mesure du possible, la relation d'emploi entre le travailleur et l'employeur, toutes les parties partageant une obligation à cet égard.
2. Réintégrer les travailleurs dans un emploi valable, sécuritaire et viable qui contribue à maintenir leur dignité.
3. Donner au travailleur son mot à dire et un meilleur choix.
4. Établir des normes élevées relativement aux services fournis par le personnel de la CSPAAT et les parties embauchées à contrat pour assurer des services efficaces et de qualité qui produisent les résultats souhaités en matière d'emploi.
5. Gérer les coûts du programme.
6. S'assurer que les travailleurs qui ont subi une perte de salaire sont indemnisés équitablement, en tenant compte de la différence entre les gains d'avant la lésion et la capacité de gain d'après la lésion.

## Des améliorations pour les travailleurs blessés et les employeurs

- ▶ Intervention précoce en matière de retour au travail et de transition professionnelle
- ▶ Recyclage pour retourner au travail auprès de l'employeur
- ▶ Participation active de l'employeur
- ▶ Exigences d'adaptation
- ▶ Pénalités en cas de non-collaboration de l'employeur ou du travailleur
- ▶ Meilleures possibilités d'emploi pour les travailleurs
- ▶ Le travailleur a des choix
- ▶ Programmes d'une durée déterminée
- ▶ On reconnaît que le travail à temps partiel est parfois la meilleure option
- ▶ Aide pour la réinstallation
- ▶ Services de soutien au placement et à la rétention



## Les rôles dans la réintégration au travail

### Gestionnaire de cas

Établit les objectifs de rétablissement et de retour au travail et rend les décisions appropriées conformément aux lois, aux politiques et aux meilleures pratiques.

### Spécialiste du retour au travail

Facilite le retour au travail en renseignant les parties du lieu de travail sur le processus de retour au travail, les principes, les meilleures pratiques, les avantages du retour au travail, les services offerts, les droits et obligations de l'employeur et du travailleur ainsi que les ressources disponibles.

### Spécialiste de la transition professionnelle

Fournit des conseils éclairés en réadaptation professionnelle et un soutien aux travailleuses et travailleurs dans le cadre du processus de transition professionnelle.

## Point de convergence en matière de réintégration au travail



GC = Gestionnaire de cas SRE = Spécialiste des relations avec les employeurs PLT = Parties du lieu de travail STP = Spécialiste de la transition professionnelle SRT = Spécialiste du retour au travail